

NOUVEAU

Les jeunes stagiaires et étudiants peuvent récupérer des trimestres à bon prix...

Quand, comment et combien ?

NEWSLETTER 15 286 du 5 JUIN 2015



VALERIE BATIGNE
Directrice VB EXPERTISE
Consultante – Formatrice

La dernière loi sur les retraites a instauré des nouveaux dispositifs qui permettent aux jeunes stagiaires et aux étudiants rentrés dans la vie active de faire valider des trimestres pour la retraite à un tarif « préférentiel ».

Ces dispositifs viennent d'être commentés par la CNAV.

Pour les stages, il s'agit d'une simple validation. Pour les études supérieures, il s'agit d'un rachat de trimestres appelé VPLR (versement pour la retraite) à prix réduit.

Voici un résumé synthétique de ces deux dispositifs.

FAC JD – Formation Audit Conseil Jacques Duhem

38 RUE DU MARECHAL FAYOLLE 63 500 ISSOIRE

jacques@fac-jacques-duhem.fr jacquesduhem.com

Formation professionnelle n° 83630413763 auprès du Préfet de la région Auvergne

	Validation des périodes de stage en entreprise :	Réduction du coût de rachat des périodes d'étude supérieure :
Quelles sont les périodes concernées ?	<ul style="list-style-type: none"> - stage effectué dans le cadre des études supérieures, - avec une convention tripartite. - donnant lieu à la gratification minimum légale - d'une durée de 2 mois minimum. 	<ul style="list-style-type: none"> - période d'études suivies en formation initiale ayant donné lieu à l'obtention d'un diplôme - période de 90 jours consécutifs.
Quel est le coût pour l'assuré social ?	12% du PASS mensuel, soit 380,40€ en 2015.	Le coût est égal à la valeur du rachat d'un trimestre (« coût VPLR » qui dépend de l'âge, des revenus et de l'option de rachat) diminué de 670€ (rachat pour le taux uniquement) ou 1000€ (rachat pour le taux et la durée d'assistance).
Pour quels droits à la retraite ?	La période rachetée compte uniquement pour le taux et pas pour la durée d'assurance. Elle ne sera pas prise en compte pour la retraite anticipée carrière longue.	La période rachetée est prise en compte selon l'option choisie : <ul style="list-style-type: none"> > Uniquement pour le taux, ou > Pour le taux et la durée d'assurance.
Combien de trimestres peuvent-ils être validés dans le cadre de ces dispositifs ?	2 au maximum.	4 au maximum sous déduction des périodes de stage validées (ci-contre).
Quand et comment procéder ?	La demande de validation des périodes de stage doit être effectuée <u>dans les 2 ans</u> à compter de la fin de la période de stage.	La demande doit être déposée <u>au plus tard le 31 décembre de la 10^{ème} année civile suivant la fin des études auxquelles se rattache la période</u> sur laquelle elle porte.

Nous vous renvoyons aux circulaires pour plus de détails : [CLIQUEZ ICI](#)

Il est à regretter que les décisions de rachat ou de validation doivent se faire rapidement et non au plus tard à la date de départ en retraite.

FAC JD – Formation Audit Conseil Jacques Duhem

38 RUE DU MARECHAL FAYOLLE 63 500 ISSOIRE

jacques@fac-jacques-duhem.fr jacquesduhem.com

Formation professionnelle n° 83630413763 auprès du Préfet de la région Auvergne

Quel jeune peut savoir quelles seront les règles de calcul de la retraite dans 40 ou 50 ans ?

Décider de souscrire à ces dispositifs est un véritable pari sur l'avenir...même s'ils sont beaucoup moins onéreux par rapport à un tarif de rachat « normal » à un âge proche de la retraite.

PROCHAINES FORMATIONS SUR LE THEME DE LA RETRAITE				
30 JUIN 2015	GRENOBLE 	Les clés pour élaborer une stratégie retraite pertinente : comparaison chiffrée et patrimoniale des solutions	Valérie BATIGNE 	Détails et inscriptions CLIQUEZ ICI
10 SEPTEMBRE 2015	PARIS 	Les clés pour élaborer une stratégie retraite pertinente : comparaison chiffrée et patrimoniale des solutions	Valérie BATIGNE 	Détails et inscriptions CLIQUEZ ICI



10 ET 11 JUIN 2015	PARIS 	Les fondamentaux de la fiscalité patrimoniale (INITIATION)	Jacques DUHEM 	Détails et inscriptions CLIQUEZ ICI
16 JUIN 2015	PARIS 	Pratique de l'assurance vie : déjouer les pièges de la souscription et du dénouement du contrat	Stéphane PILLEYRE 	Détails et inscriptions CLIQUEZ ICI

17 JUIN 2015	<p>AIX EN PROVENCE</p> 	Pratique de l'assurance vie : déjouer les pièges de la souscription et du dénouement du contrat	<p>Stéphane PILLEYRE</p> 	Détails et inscriptions CLIQUEZ ICI
18 JUIN 2015	<p>PARIS</p> 	Les sociétés holding nouveautés – difficultés d'application-optimisation aspects juridiques, fiscaux et sociaux	<p>Pierre-Yves LAGARDE Jacques DUHEM</p> 	Détails et inscriptions CLIQUEZ ICI
25 JUIN 2015	<p>PARIS</p> 	Sociétés civiles : une approche juridique et fiscale pratico-pratique...	<p>Jean-Pascal RICHAUD Stéphane PILLEYRE</p> 	Détails et inscriptions CLIQUEZ ICI
26 JUIN 2015	<p>LYON</p> 	Sociétés civiles : une approche juridique et fiscale pratico-pratique...	<p>Jean-Pascal RICHAUD Stéphane PILLEYRE</p> 	Détails et inscriptions CLIQUEZ ICI
30 JUIN 2015	<p>PARIS</p> 	Comment élaborer la stratégie de rémunération et d'épargne du chef d'entreprise ?	<p>Pierre-Yves LAGARDE</p> 	Détails et inscriptions CLIQUEZ ICI
1 ^{ER} JUILLET 2015	<p>NANTES</p> 	La transmission à titre onéreux du patrimoine professionnel : aspects fiscaux La vérité par les textes... et par les chiffres....	<p>Jacques DUHEM Stéphane PILLEYRE</p> 	Détails et inscriptions CLIQUEZ ICI
2 JUILLET 2015	<p>MONTPELLIER</p> 	La transmission à titre onéreux du patrimoine professionnel : aspects fiscaux La vérité par les textes... et par les chiffres....	<p>Jacques DUHEM Stéphane PILLEYRE</p> 	Détails et inscriptions CLIQUEZ ICI

FAC JD – Formation Audit Conseil Jacques Duhem

38 RUE DU MARECHAL FAYOLLE 63 500 ISSOIRE

jacques@fac-jacques-duhem.fr jacquesduhem.com

Formation professionnelle n° 83630413763 auprès du Préfet de la région Auvergne

<p>2 JUILLET 2015</p>	<p>PARIS</p> 	<p>La délocalisation des biens et/ou des personnes : Incidences juridiques et fiscales</p>	<p>Pascal J. ST AMAND Bertrand SAVOURE</p> 	<p>Détails et inscriptions CLIQUEZ ICI</p>
<p>7 JUILLET 2015</p>	<p>PARIS</p> 	<p>Gestion et transmission de l'immobilier d'entreprise</p>	<p>Frédéric AUMONT</p> 	<p>Détails et inscriptions CLIQUEZ ICI</p>
<p>27 ET 28 AOUT 2015</p>	<p>CLERMONT FD</p> 	<p>Séminaire de rentrée Pratique de l'ingénierie patrimoniale</p>	<p>J DUHEM JP RICHAUD S PILLEYRE PY LAGARDE</p> 	<p>Détails et inscriptions CLIQUEZ ICI</p>
<p>3 ET 4 SEPTEMBRE 2015</p>	<p>PARIS</p> 	<p>Mise en pratique du conseil patrimonial (Etudes de cas)</p>	<p>Stéphane PILLEYRE</p> 	<p>Détails et inscriptions CLIQUEZ ICI</p>
<p>8 SEPTEMBRE 2015</p>	<p>RENNES</p> 	<p>Comment élaborer la stratégie de rémunération et d'épargne du chef d'entreprise ?</p>	<p>Pierre-Yves LAGARDE</p> 	<p>Détails et inscriptions CLIQUEZ ICI</p>

FAC JD – Formation Audit Conseil Jacques Duhem

38 RUE DU MARECHAL FAYOLLE 63 500 ISSOIRE

jacques@fac-jacques-duhem.fr jacquesduhem.com

Formation professionnelle n° 83630413763 auprès du Préfet de la région Auvergne